



Académie des sciences d'outre-mer

Histoire de l'abolition de la peine de mort / Jean-Yves Le Naour
éd. Perrin, 2011
cote : 57.795

Le jeune marquis de Beccaria est le premier à rejeter la mise à mort au terme d'un ouvrage révolutionnaire, Des délits et des peines, publié anonymement à Livourne en 1764. Il a été suivi dans cette analyse par Thomas More, Montesquieu, Morelly, Camus, Lamartine, Victor Hugo, Jean Jaurès entre autres.

Il y a eu, pour soutenir la nécessité de maintenir la peine de mort, bien d'autres personnalités comme Pierre-François Muyart de Vouglans, avocat au parlement de Paris qui prétendait que seule la mort est exemplaire.

Entre les deux thèses extrêmes, il y a eu des hommes comme Voltaire qui préconisait la limitation de la peine de mort et non l'abolition intégrale.

Même des magistrats qui étaient censés appliquer la loi, comme l'avocat général Servan, étaient confrontés à des cas de conscience. Servan disait « Qu'on laisse subsister cette irrévocable peine de mort mais au moins gardons-la pour notre dernière ressource ».

Le débat sur la peine de mort a été présent tout au long des siècles.

Jean-Yves Le Naour, historien du XX^e siècle, professeur en classes préparatoires, retrace dans son ouvrage deux cents ans de combat entre intellectuels et politiques opposant abolitionnistes et partisans de la guillotine jusqu'à l'abolition de la peine de mort en France avec le vote de la loi Badinter par le Parlement le 9 mai 1981, la fin d'une longue et douloureuse histoire.

Depuis 1985 il est impossible de rétablir la peine de mort en France. En effet la France a ratifié un traité international de 1983, le 6^e protocole à la Convention européenne des Droits de l'Homme. Cette convention interdit aux états qui l'ont ratifié de recourir à la peine de mort. Les traités internationaux ayant une valeur supérieure à la loi, le parlement français ne pourrait rétablir la peine de mort que si le Président de la République française dénonçait cette convention. Un tel acte apparaît impossible de la part de la France, patrie des Droits de l'Homme.

Baptiste Leseigneur